
**Direction Nationale de L'Enseignement
Pré-Universitaire Privé**

**DOSSIER A FOURNIR POUR LOBTENTION DE L'AUTORISATION DE CREATION
DUNE ECOLE PRIVEE EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

I. DOSSIER DU DECLARANT RESPONSABLE

1. Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'enseignement pré universitaire et de l'alphabétisation ;
2. Un extrait de l'acte de naissance ou une copie de la carte d'identité nationale ;
3. Un extrait du casier judiciaire ;
4. Un certificat de résidence ;
5. Un curriculum vitae ;
6. Les copies certifiées conformes des diplômes et titres du postulant ;
7. Deux photos d'identité récentes
8. Une copie du statut de l'association (si c'est ONG ou autres) et de l'autorisation légale d'installation en Guinée.

II. DOSSIER CONCERNANT L'ECOLE A CREER

1. Une note de présentation, comportant :
 - La description : la dénomination ; le lieu d'implantation de l'école (adresse complète) ; le niveau (primaire, secondaire, groupe scolaire) ; le statut (laïc, Franco-arabe, Catholique ; Protestant ; Anglican) ; le nombre de salles de classe et leurs dimensions ; le nombre de bureaux ; le nombre de toilettes ; les points d'eau ; l'aire de jeux ; la clôture.
2. Un plan de masse et un plan détaillé des locaux et des installations à usage de classes, Latrines, cantines, aire de jeux, laboratoires, bibliothèques etc...
3. Un titre de propriété des locaux ou le cas échéant un contrat de bail certifié, d'une durée de six (6) ans au moins.
 - L'autorisation de création permet au bénéficiaire d'entreprendre les travaux de construction et d'aménagement de l'école.
 - L'obtention de l'arrête d'ouverture autorisant le fonctionnement de l'école nécessite un dossier complémentaire après la fin des travaux.

NB/ Le dossier de création d'une école privée doit désormais être présenté sous forme de brochure plastifiée.